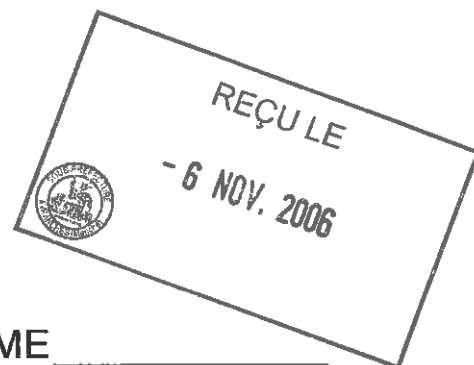


DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de

VIREY



PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION

Pièce n°6.2.1.a

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU
17 AOUT 2006
LE MAIRE DE VIREY



OUEST-AMENAGEMENT
8 avenue des Thébaudières – 44 800 SAINT-HERBLAIN
Tél : 02.40.94.92.40 – Fax : 02.40.63.03.93
E-mail : nantes@ouest-amenagement.fr

COMMUNE DE VIREY

Rapport d activités du réseau d'assainissement

La commune de Virey possède depuis 1990 un réseau d'assainissement collectif qui s'est étendu au cours des années 1990-2000.

Cette structure fonctionne par gravitation pour une partie et par pompes de refoulement pour le reste. L'ensemble est raccordé pour le traitement à la station de Saint Hilaire du Harcouët.

Le réseau de Virey dessert 135 abonnés pour un équivalent de 350 habitants environ (soit un peu plus du tiers de la population totale).

Pour l'année 2004, ce sont 12500 mètres cubes qui ont été assainis.(en évolution de 2 à 3 % par an, du fait des nouvelles constructions qui se raccordent sur le réseau, celui-ci n'ayant pas été modifié depuis 2000).

Le recouvrement des factures se fait par le trésorier de Saint Hilaire, au vu des consommations de l'année écoulée. Les factures sont établies par la Mairie de Virey.

L'ensemble donne satisfaction pour l'instant. La commune prévoit de développer son réseau dans les années à venir, pour répondre à la demande des constructions envisagées.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

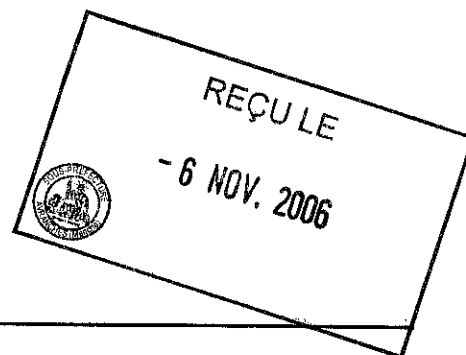
Commune de

VIREY

PLAN LOCAL D'URBANISME

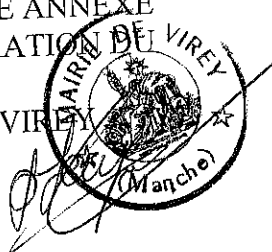
ELABORATION

Pièce n°6.2.2.a



NOTICE D'EAU POTABLE

VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION
17 AOUT 2006
LE MAIRE DE VIREY



OUEST-AMENAGEMENT
8 avenue des Thébaudières - 44 800 SAINT-HERBLAIN
Tél : 02.40.94.92.40 - Fax : 02.40.63.03.93
E-mail : nantes@ouest-amenagement.fr

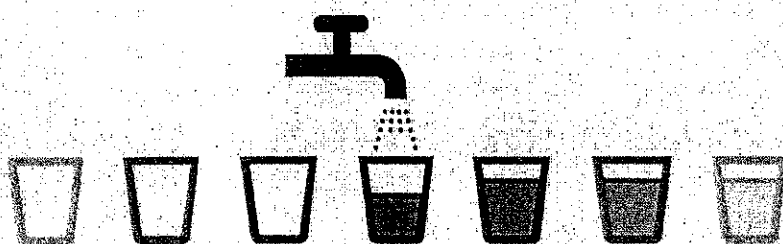
Rapport annuel

SIAEP DE SAINT-HILAIRE DU HARCOUET

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



EXERCICE

2003

Copyright © 1996-2004 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation,
de la Pêche et des Affaires Rurales
DDAF de la Manche
Service des équipements publics et ruraux

Document établi
le 2 juillet 2004
selon l'article L.1224-3 du Code Général
des Collectivités Territoriales

■ contexte du service public de l'eau potable

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2003 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP DE SAINT-HILAIRE DU HARCOUET regroupe les communes de BION, BUAIS, CHASSEQUEY, CHEVREVILLE, FERRIERES, FONTENAY, HAMELIN, LA BAZOGE, LAPENTY, LE MESNIL-RAINFRAY, LE MESNILLARD, LES LOGES-MARCHIS, MARTIGNY, MILLY, MOULINES, NOTRE-DAME-DU-TOUCHET, ROMAGNY, SAINT-BRICE-DE-LANDELLES, SAINT-JEAN DU CORAIL, SAINT-MARTIN DE LANDELLES, SAINT-SYMPHORIEN DES MONTS, SAVIGNY LE VIEUX, VILLECHIEN, VIREY et ISIGNY LE BUAT (pour LE MESNIL-BŒUF, MONTGNY et NAFTEL).

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en gérance. Le gérant est la SOCIETE DE TRAVAUX DE GESTION ET DE SERVICES en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 1992. La durée de ce contrat est de 12 ans. Il a pris fin le 31 décembre 2003.

Un nouveau contrat de gérance a été signé avec la SOCIETE DE TRAVAUX DE GESTION ET DE SERVICES pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les principaux avenants du contrat de 1992 sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/96	Modification production d'eau usine de La Chinière,
2	08/06/97	Prise en charge nouvelle usine de Milly,
3	07/04/00	Vente d'eau en gros aux communes d'Isigny le Buat et Mortain.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE DE TRAVAUX DE GESTION ET DE SERVICES sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques
Renouvellement	des canalisations <8m, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements, des canalisations, des captages, des ouvrages de traitement, du génie civil
----------------	---

■ indicateurs techniques du service d'eau potable

■ POPULATION DU SERVICE

• Population selon le dernier recensement

Le nombre de résidents permanents est de	11 249
Le nombre de résidents temporaires est de	2 456
Le total des résidents est de	13 705

■ ABONNES

Abonnés	2002	2003	Variation
Nombre total d'abonnés	5 412	5 512	+1,85 %

• Répartition des abonnés par commune

BION	215
BUAIS	369
CHASSEQUEY	56
CHEVREVILLE	90
FERRIERES	44
FONTENAY	144
HAMELIN	76
LA BAZOGE	90
LAPENTY	218
LE MESNIL-BŒUF	108
LE MESNIL-RAINFRAY	127
LE MESNILLARD	152
LES LOGES-MARCHIS	455
MARTIGNY	165
MILLY	179
MOULINES	141
NAFTEL	62
NOTRE-DAME-DU-TOUCHET	327
ROMAGNY	479
SAINT-BRICE-DE-LANDELLES	280
SAINT-JEAN DU CORAIL	145
SAINT-MARTIN DE LANDELLES	662
SAINT-SYMPHORIEN DES MONTS	96
SAVIGNY LE VIEUX	254
VILLECHIEN	104
VIREY	446

■ RESSOURCES

• Ressources propres

Nature	Localisation	Désignation	Débit nominal [m³/h]	Capacité de production [m³/j]	Production 2002 [m³]	Production 2003 [m³]
Captage en nappe souterraine	ROMAGNY	Captage des Cochardlières	10	200	28 418	26 250
Prise en rivière	MILLY	Prélèvement de la Lande	200	6 000	776 531	738 015
Captage en nappe souterraine	LE MESNIL- RAINFRAY	Prélèvement des Monts	25	500	182 252	189 604

Total des prélèvements [m³]

965 201	953 869
---------	---------

• Importations d'eau

Exportateur	Importé en 2002 [m³]	Importé en 2003 [m³]
SIAEP DE JUVIGNY-LE-TERTRE	1 075	1 539
SIAEP DE REFFUVEILLE	6 955	7 408

• Total

Total des ressources [m³]	2002	2003	Variation
Ressources propres	965 201	953 869	-1,17 %
Importations	8 030	8 947	+11,42 %
Total général	973 231	962 816	-1,07 %

■ VOLUMES

• Volumes mis en distribution et consommés

Volumes [m³]	2002	2003	Variation
Volume produit	965 201	953 869	-1,17 %
Volume importé	8 030	8 947	+11,42 %
Volume exporté	- 256 489	- 306 371	+19,45 %
Volume mis en distribution	716 742	656 445	-8,41 %
Volume consommé par les abonnés domestiques	387 389	466 563	+20,44 %
Volume total consommé	485 104	466 563	-3,82 %
Soit un rendement primaire du réseau de	67,68 %	71,07 %	

• *Détail des exports*

Importateur	Exporté en 2002 [m³]	Exporté en 2003 [m³]
ISIGNY-LE-BUAT	63 377	97 590
MORTAIN	126 525	134 476
SAINT-HILAIRE DU HARCOUET	54 524	49 998
SIAEP DE JUVIGNY-LE-TERTRE	12 063	16 187
SIAEP DU TEILLEUL	0	8 120

■ **BRANCHEMENTS EN PLOMB**

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2002	2003
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0

■ **QUALITE DE L'EAU**

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS.

■ indicateurs financiers du service d'eau potable

■ INDICATEURS FINANCIERS GENERAUX

• Recettes d'exploitation

La recette d'exploitation résultant du prix du service de l'Eau Potable s'élève à :

	2002	2003	Variation
Pour la collectivité	1 061 425,76 €	1 057 629,94 €	-0,36 %
La part reversée au gérant	430 218,26 €	440 202,00 €	+2,32 %

La recette de la collectivité comprend la recette de la vente d'eau aux communes d'Isigny le Buat, St-Hilaire du Harcouët, Mortain et Juvigny le Tertre pour un montant de :

Recettes de volume exporté

172 688,87 €

• Etat de la dette

L'état de la dette au 1er janvier 2004 fait apparaître les valeurs suivantes :

	1er janvier 2003	1er janvier 2004
Emprunts	2 824 208,86 €	3 002 100,05 €
Annuité à venir	481 368,38 €	489 431,13 €

• Travaux

L'état joint en annexe fait apparaître la liste et les montants financiers des travaux réalisés pendant l'exercice 2003, programmés pour l'exercice 2004, ou envisagés pour les exercices ultérieurs

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Chaque année, l'assemblée délibérante vote les tarifs de vente d'eau aux usagers du service. Ceux-ci découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

La rémunération de la SOCIETE DE TRAVAUX DE GESTION ET DE SERVICES est indexée annuellement conformément au contrat de gérance. Elle est obtenue par application aux prix de base d'un coefficient défini au contrat.

SIAEP DE SAINT-HILAIRE DU HARCOUET

EAU POTABLE

050S037

tarif domestique : du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU (Tarif hors contre valeur pollution)

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2003	1 ^{er} jan 2004	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT]	Abonnement ordinaire	58,00	55,00	-5,17 %
Tranches [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 500 m³)	1,31	1,34	+2,29 %
	N° 2 (501 à 2 000 m³)	0,70	0,71	+1,43 %
	N° 3 (2 001 à 15 000 m³)	0,61	0,62	+1,64 %
	N° 4 (au-delà de 15 000 m³)	0,58	0,59	+1,72 %
Tiers [€/m³]	Taxe sur les consommations d'eau *	0,02134	0,02134	0,00 %
TVA [%]		5,5	5,5	

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

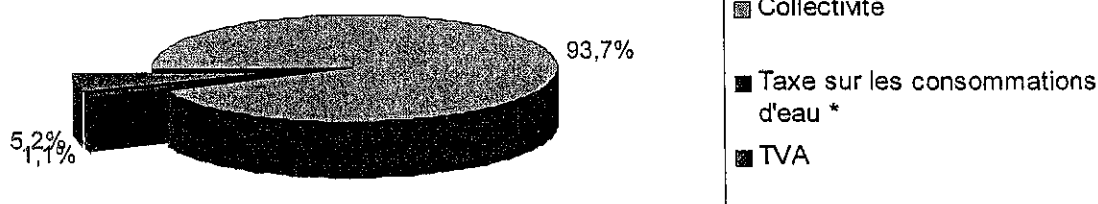
	1 ^{er} jan 2003	1 ^{er} jan 2004	Variation
Collectivité	215,20	215,80	+0,28 %
Taxe sur les consommations d'eau *	2,56	2,56	0,00 %
TVA	11,98	12,01	+0,25 %
Total [€ TTC]	229,74	230,37	+0,27 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+0,28 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,92 €/m³

Répartition au 1er janvier 2004



* remplace la redevance FNDAE à compter du 1^{er} janvier 2004 (article 38 de la loi de finances 2004)

SIAEP DE SAINT-HILAIRE DU HARCQUET

EAU POTABLE

050S037

tarif domestique : du syndicat

- **LE PRIX DE L'EAU** (y compris CVP pour : BION, BUAIS, CHASSEGUEY, CHEVREVILLE, FERRIERES, FONTENAY, HAMELIN, LA BAZOGE, LAPENTY, LE MESNIL-BŒUF, LE MESNIL-RAINFRAY, LE MESNILLARD, LES LOGES-MARCHIS, MARTIGNY, MILLY, MOULINES, NAFTEL, NOTRE-DAME-DU-TOUCHET, ROMAGNY, SAINT-BRICE-DE-LANDELLES, SAINT-JEAN DU CORAIL, SAINT-SYMPHORIEN DES MONTS, SAVIGNY LE VIEUX, VILLECHIEU)

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2003	1 ^{er} jan 2004	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT]	Abonnement ordinaire	58,00	55,00	-5,17 %
Tranches [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 500 m³)	1,31	1,34	+2,29 %
	N° 2 (501 à 2 000 m³)	0,70	0,71	+1,43 %
	N° 3 (2 001 à 15 000 m³)	0,61	0,62	+1,64 %
	N° 4 (au-delà de 15 000 m³)	0,58	0,59	+1,72 %
Tiers [€/m³]	Taxe sur les consommations d'eau *	0,02134	0,02134	0,00 %
	Contre valeur pollution (CVP)	0,00	0,00	
TVA [%]		5,5	5,5	

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

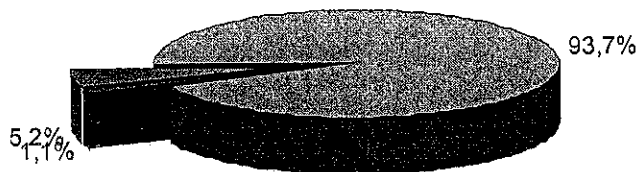
	1 ^{er} jan 2003	1 ^{er} jan 2004	Variation
Collectivité	215,20	215,80	+0,28 %
Taxe sur les consommations d'eau *	2,56	2,56	0,00 %
TVA	11,98	12,01	+0,28 %
Total [€ TTC]	229,74	230,37	+0,28 %

VARIATION COLLECTIVITE (HT)
+0,28 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,92 €/m³

Répartition au 1er janvier 2004



■ Collectivité
■ Taxe sur les consommations d'eau *
■ TVA

* remplace la redevance FNDAE à compter du 1^{er} janvier 2004 (article 38 de la loi de finances 2004)

SIAEP DE SAINT-HILAIRE DU HARCOUET

EAU POTABLE

050S037

tarif domestique : du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU (y compris CVP pour : SAINT-MARTIN DE LANDELLES)

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2003	1 ^{er} jan 2004	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT]	Abonnement ordinaire	58,00	55,00	-5,17 %
Tranches [€ HT/m ³]	N° 1 (0 à 500 m ³)	1,31	1,34	+2,29 %
	N° 2 (501 à 2 000 m ³)	0,70	0,71	+1,43 %
	N° 3 (2 001 à 15 000 m ³)	0,61	0,62	+1,64 %
	N° 4 (au-delà de 15 000 m ³)	0,58	0,59	+1,72 %
Tiers [€/m ³]	Taxe sur les consommations d'eau *	0,02134	0,02134	0,00 %
	Contre valeur pollution (CVP)	0,2599	0,273	+5,04 %
TVA [%]		5,5	5,5	

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

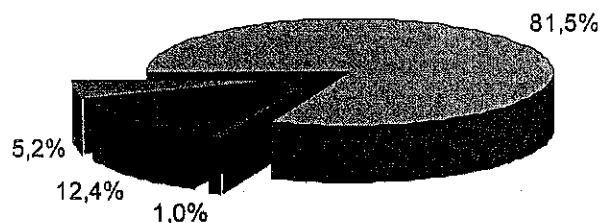
	1 ^{er} jan 2003	1 ^{er} jan 2004	Variation
Collectivité	215,20	215,80	+0,28 %
Taxe sur les consommations d'eau *	2,56	2,56	0,00 %
Contre valeur pollution (CVP)	31,19	32,76	+5,04 %
TVA	13,69	13,81	+0,87 %
Total [€ TTC]	262,64	264,93	+0,87 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+0,28 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³.

2,21 €/m³

Répartition au 1er janvier 2004



■ Collectivité
■ Taxe sur les consommations d'eau *
■ CVP
■ TVA

SIAEP DE SAINT-HILAIRE DU HARCOUET

EAU POTABLE

050S037

tarif domestique : du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU (y compris CVP pour : VIREY)

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2003	1 ^{er} jan 2004	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT]	Abonnement ordinaire	58,00	55,00	-5,17 %
Tranches [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 500 m³)	1,31	1,34	+2,29 %
	N° 2 (501 à 2 000 m³)	0,70	0,71	+1,43 %
	N° 3 (2 001 à 15 000 m³)	0,61	0,62	+1,64 %
	N° 4 (au-delà de 15 000 m³)	0,58	0,59	+1,72 %
Tiers [€/m³]	Taxe sur les consommations d'eau *	0,02134	0,02134	0,00 %
	Contre valeur pollution (CVP)	0,2274	0,1197	-47,36 %
TVA [%]		5,5	5,5	

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

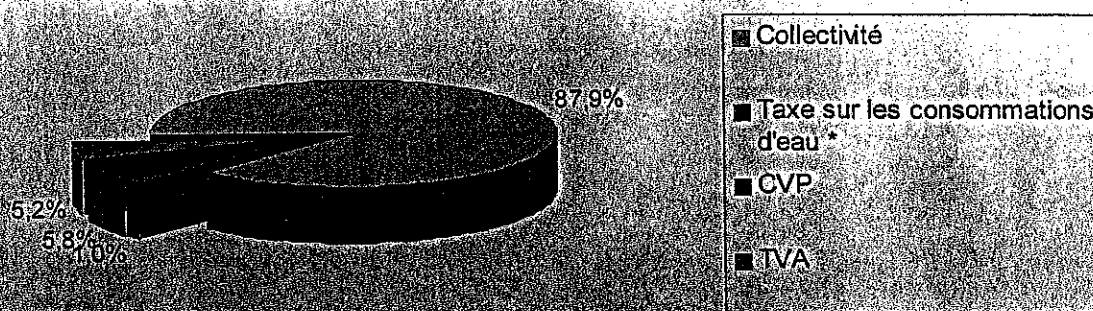
	1 ^{er} jan 2003	1 ^{er} jan 2004	Variation
Collectivité	215,20	215,80	+0,28 %
Taxe sur les consommations d'eau *	2,56	2,56	0,00 %
Contre valeur pollution (CVP)	27,29	14,36	-47,36 %
TVA	13,48	12,80	-5,03 %
Total [€ TTC]	258,53	245,52	-5,03 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+0,28 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,05 €/m³

Répartition au 1^{er} janvier 2004



SIAEP DE SAINT-HILAIRE DU HARCQUET

EAU POTABLE

050S037

tarif domestique : du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU (y compris CVP ISIGNY-LE-BUAT pour NAFTEL, MONTIGNY et LE MESNIL-BOEUF)

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2003	1 ^{er} jan 2004	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT]	Abonnement ordinaire	58,00	55,00	-5,17 %
Tranches [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 500 m³)	1,31	1,34	+2,29 %
	N° 2 (501 à 2 000 m³)	0,70	0,71	+1,43 %
	N° 3 (2 001 à 15 000 m³)	0,61	0,62	+1,64 %
	N° 4 (au-delà de 15 000 m³)	0,58	0,59	+1,72 %
Tiers [€/m³]	Taxe sur les consommations d'eau *	0,02134	0,02134	0,00 %
	Contre valeur pollution (CVP)	0,0574	0,0604	+5,23 %
TVA [%]		5,5	5,5	

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

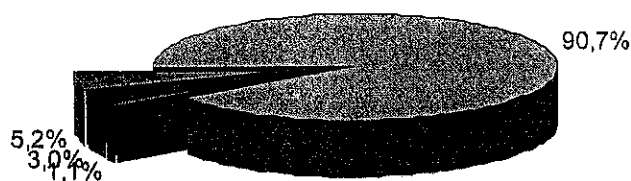
	1 ^{er} jan 2003	1 ^{er} jan 2004	Variation
Collectivité	215,20	215,80	+0,28 %
Taxe sur les consommations d'eau *	2,56	2,56	0,00 %
Contre valeur pollution (CVP)	6,89	7,25	+5,23 %
TVA	12,36	12,41	+0,43 %
Total [€ TTC]	237,00	238,02	+0,43 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+0,28 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,98 €/m³

Répartition au 1er janvier 2004



■ Collectivité
■ Taxe sur les consommations d'eau *
■ CVP
■ TVA

* remplace la redevance FNDAB à compter du 1^{er} janvier 2004 (article 38 de la loi de finances 2004)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MANCHE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

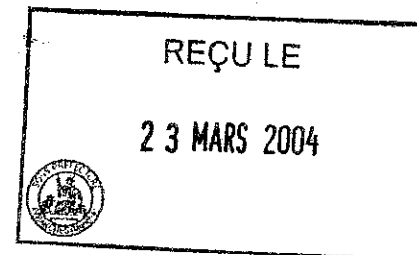
Service Santé-Environnement

Place de la Préfecture
50008 SAINT-LÔ CEDEX

BILAN SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

ANNEE 2003

SIAEP DE ST HILAIRE DU HARCOUET



Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (desinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).
Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
SIAEP DE ST HILAIRE DU HARCOUET	LA BAZOGE	4 512	CAP LES MONTS C1 CAP RIVIERE LA SELUNE-LA LANDE	TTP STATION DE MILLY TTP STATION LA CHINIERE TTP STATION RESERVOIR LA BAZOGE
SIAEP DE ST HILAIRE DU HARCOUET	LE BRIOCHET	384	CAP LES COCHARDIERES S1	TTP STATION DU BRIOCHET
SIAEP DE ST HILAIRE DU HARCOUET	MILLY	6 358	CAP RIVIERE LA SELUNE-LA LANDE	TTP STATION DE MILLY

Valeurs de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2003

TIP STATION DE MILLY

Code du paramètre	Libellé du paramètre	Unité	Type d'eau	Valeur minimale	Valeur moyenne	Valeur maximale	Résultats hors normes	Limites de qualité mini - maxi		Nombre de valeurs mesurées
TAC	Titre alcalimétrique complet	°F	T	6,30	8,10	9,40		6,5	9	9
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T	10,70	12,99	15,10				9
PH	pH	unité pH	T	7,60	7,98	8,20				9
COUL	Coloration	mg/l Pt	T	10,00	10,00	10,00				1
ODSAV25	Odeur Saveur à 25°C	dilut.	T	1,00	1,00	1,00				1
TURB	Turbidité néphélométrique	NTU	T	0,15	0,31	0,45		2		9
FET	Fer total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		200		1
MN	Manganèse total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		50		1
GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	n/ml	T	0,00	3,50	17,00				14
CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS	n/100ml	T	0,00	0,00	0,00		0		14
CTF	Coliformes totaux /100ml-MS	n/100ml	T	0,00	0,00	0,00		0		14
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100ml	T	0,00	0,00	0,00		0		14
ANAE	Spores bact. anaér. sulfito-réd./20ml	n/20ml	T	0,00	0,00	0,00		1		14
CDT	Conductivité à 20°C	µS/cm	T	275,00	310,56	330,00				9
SO4	Sulfates	mg/l	T	10,00	21,56	38,00		250		9
MOAC	Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	mg/l O2	T	0,00	0,41	0,90		5		9
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T	0,00	0,00	0,02		0,1		12
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/l	T	0,00	0,00	0,00		0,5		9
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/l	T	17,60	22,46	30,30		50		9
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/l	T	0,00	0,00	0,00		0,1		9
PT	Phosphore total (en P2O5)	mg/l	T	0,00	0,00	0,00		5		1
ALT	Aluminium total	mg/l	T	0,02	0,04	0,11		0,2		9
AS	Arsenic	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		50		1
ATRZ	Atrazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,04		0,1		12
SMZ	Simazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		0,1		12
DIU	Diuron	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		0,1		12

Code du paramètre	Libellé du paramètre	Unité	Type d'eau	Valeur minimale	Valeur moyenne	Valeur maximale	Résultats hors normes	Limites de qualité mini - maxi		Nombre de valeurs mesurées
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100ml	T	0,00	0,00	0,00			0	1
ANAE	Spores bact. anaér. sulfite-réd. /20ml	n/20ml	T	0,00	0,00	0,00			1	1
CDT	Conductivité à 20°C	µS/cm	T	225,00	225,00	225,00				1
MOAC	Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	mg/l O2	T	0,00	0,00	0,00			5	1
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,5	1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/l	T	44,70	44,70	44,70			50	1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	1
ATRZ	Atrazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	1
SMZ	Simazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	1
DIU	Diuron	µg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	1

Code du paramètre	Libellé du paramètre	Unité	Type d'eau	Valeur minimale	Valeur moyenne	Valeur maximale	Résultats hors normes	Limites de qualité mini - maxi		Nombre de valeurs mesurées
TAC	Titre alcalimétrique complet	°F	T	5,60	6,00	6,60				3
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T	10,40	11,00	11,40				3
PH	pH	unité pH	T	7,90	7,92	7,95		6,5	9	3
TURB	Turbidité néphélométrique	NTU	T	0,25	0,32	0,35			2	3
FET	Fer total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00			200	3
GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	n/ml	T	0,00	3,00	9,00				3
CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS	n/100ml	T	0,00	0,00	0,00			0	3
CTF	Coliformes totaux /100ml-MS	n/100ml	T	0,00	0,00	0,00			0	3
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100ml	T	0,00	0,00	0,00			0	3
ANAE	Spores bact. anaér. sulfite-réd. /20ml	n/20ml	T	0,00	0,00	0,00			1	3
CDT	Conductivité à 20°C	µS/cm	T	255,00	265,00	285,00				3
MOAC	Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	mg/l O2	T	0,00	0,33	1,00			5	3
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,5	3
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/l	T	28,80	35,33	43,30			50	3
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	3

Code du paramètre	Libellé du paramètre	Unité	Type d'eau	Valeur minimale	Valeur moyenne	Valeur maximale	Résultats hors normes	Limites de qualité mini - maxi		Nombre de valeurs mesurées
CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS	n/100ml	T	0,00	0,00	0,00			0	4
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100ml	T	0,00	0,00	0,00			0	4
CDT	Conductivité à 20°C	µS/cm	T	285,00	300,00	315,00				4
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,5	4
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/l	T	15,00	25,88	35,60			50	4
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	4

Code du paramètre	Libellé du paramètre	Unité	Type d'eau	Valeur minimale	Valeur moyenne	Valeur maximale	Résultats hors normes	Limites de qualité mini - maxi		Nombre de valeurs mesurées
TAC	Titre alcalimétrique complet	°F	T	6,30	7,76	9,40				13
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T	10,70	12,48	15,50				13
PH	pH	unitépH	T	7,60	7,97	8,25		6,5	9	15
ODSAV25	Odeur Saveur à 25°C	dilut.	T	1,00	1,09	2,00			3	11
TURB	Turbidité néphélométrique	NTU	T	0,10	0,24	0,45			2	15
GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	n/ml	T	0,00	3,47	14,00				15
CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS	n/100ml	T	0,00	0,00	0,00			0	15
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100ml	T	0,00	0,00	0,00			0	15
CDT	Conductivité à 20°C	µS/cm	T	275,00	304,67	330,00				15
SO4	Sulfates	mg/l	T	10,00	21,87	50,00			250	15
MOAC	Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	mg/l O2	T	0,00	0,39	0,80			5	15
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,5	15
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/l	T	14,80	23,09	34,40			50	15
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	15
ALT	Aluminium total	mg/l	T	0,03	0,05	0,07			0,2	11

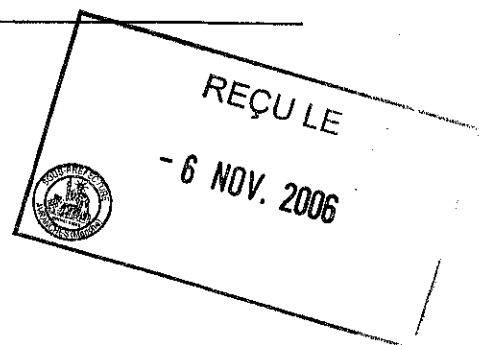
Commentaires sur les paramètres pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée

Paramètres organoleptiques	Goût, odeur, saveur, turbidité	Considérés longtemps comme subjectifs, ces paramètres sont jugés aujourd'hui essentiels, car c'est au travers de ces paramètres que le consommateur se forge une idée sur la qualité de l'eau qui lui est livrée.									
Paramètres physico-chimiques	pH	Ce paramètre mesure l'acidité ou l'alcalinité d'une eau. Dans une distribution publique, la valeur du pH résulte d'une relation complexe avec plusieurs autre paramètres (acide carbonique, TH, TAC et température). La valeur recherchée est celle du pH d'équilibre qui peut être différente du pH de neutralité (7,0). Au pH d'équilibre, l'eau n'est ni agressive, ni entartrante.									
	Conductivité	Paramètre en correspondance avec la concentration en sels minéraux dissous. Une eau minéralisée contient beaucoup de sels minéraux dissous.									
	Titre hydrotimétrique (TH)	Mesure la teneur en calcium et magnésium de l'eau. Paramètre qui permet d'apprécier la dureté d'une eau. En fonction de leur TH, les eaux peuvent étres classées de la façon suivante <table><thead><tr><th>Degré Français (°F)</th><th>Dureté de l'eau</th></tr></thead><tbody><tr><td>0 à 6</td><td>Très douce</td></tr><tr><td>6 à 15</td><td>Douce</td></tr><tr><td>15 à 30</td><td>Assez dure</td></tr><tr><td>> à 30</td><td>Dure</td></tr></tbody></table> Une eau dure peut présenter des inconvénients d'ordre domestique (entartrage des circuits d'eau chaude sanitaire).	Degré Français (°F)	Dureté de l'eau	0 à 6	Très douce	6 à 15	Douce	15 à 30	Assez dure	> à 30
Degré Français (°F)	Dureté de l'eau										
0 à 6	Très douce										
6 à 15	Douce										
15 à 30	Assez dure										
> à 30	Dure										
Paramètres concernant les substances indérisables	Nitrates	L'élément nitrate constitue le stade final d'oxydation de l'azote. Du point de vue santé publique, le principal danger des nitrates résulte de leur transformation en nitrites dans l'appareil digestif, nitrites qui peuvent être à l'origine d'une maladie appelée méhtémoglobinémie chez les jeunes sujets. L es popopulations à risque sont donc les femmes enceintes et les nourrissons.									
	Nitrites et ammonium	La présence de ces éléments chimiques dans les eaux de distribution publique témoigne soit d'un mauvais fonctionnement de la station de traitement, soit d'une dégradation de l'eau en cours de distribution (stagnation de l'eau trop longue dans les réseaux).									
	Oxydabilité au KMnO4 en milieu acide	Permet de mesurer la teneur en matière organique contenue dans l'eau distribuée. De plus, la mesure de cette substance permet d'apprécier l'efficacité des traitements appliqués pour les eaux d'origine superficielle.									
	Aluminium	Du point de vue de la santé publique, la présence d'aluminium en concentration élevée dans les eaux distribuées, peut engendrer un risque d'encéphalopathie chronique chez les insuffisants rénaux traités par hémodialyse. L'aluminium entre dans la composition de réactifs utilisés en eau potable pour le traitement des eaux d'origine superficielle; sa présence en concentration élevée dans les eaux distribuées résulte d'une mauvaise adéquation des traitements mis en oeuvre.									
	Fer	Le fer n'est pas un élément toxique. Sa présence dans une eau de distribution publique résulte fréquemment d'une corrosion des conduites en métaux ferreux.									
	Fluor	Le fluor en concentration modérée peut avoir des effets bénéfiques pour la santé en terme de prévention de la carie dentaire. Les eaux du département contiennent, d'une manière générale, moins de 0,5 mg/l de fluor ; en dessous de cette valeur, l'emploi de sel fluoré est préconisé par le Ministère de la Santé.									

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de

VIREY



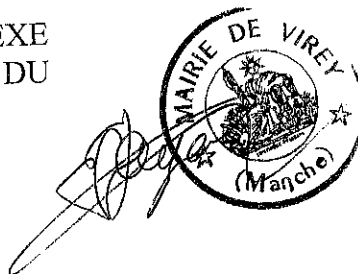
PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION

Pièce n°6.2.3

DECHETS

VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU
17 AOUT 2006
LE MAIRE DE VIREY



OUEST-AMENAGEMENT
8 avenue des Thébaudières – 44 800 SAINT-HERBLAIN
Tél : 02.40.94.92.40 – Fax : 02.40.63.03.93
E-mail : nantes@ouest-amenagement.fr

COMMUNE DE VIREY

BILAN DES PRESTATIONS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

ANNEE 2004

BILAN D'ACTIVITE 2004

SOMMAIRE

I - COLLECTE EN PORTE A PORTE

1. Collecte des ordures Ménagères

- a) Périmètre du service
- b) Moyens humains
- c) Moyens matériels
- d) Fréquence de collecte
- e) Synthèse des tonnages collectés

II - BILAN FINANCIER EXTRA COMPTABLE DE L'EXPLOITATION

I - COLLECTE EN PORTE A PORTE

1. Collecte des Ordures Ménagères

a) Périmètre de service

L'ensemble des 915 habitants répartis sur la Commune de VIREY est collecté en porte à porte.

b – Moyens humains

1 conducteur et 1 ripeur sont nécessaires à la réalisation de cette prestations.

Le personnel affecté à la collecte est entièrement Onyx. Il est régi statutairement par la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet.

L'équipe, formée d'un chauffeur et un ou deux ripeurs, est dotée de vêtements adaptés aux exigences de résistance et de sécurité (haute visibilité, classe II) imposées par la collecte des ordures ménagères, à savoir :

- Paire de gants,
- Veste, Pantalon avec bandes réfléchissantes,
- Veste chaude pour l'hiver avec bande réfléchissantes,
- Casquette,
- Chaussures de sécurité.



Notre personnel est soumis à une politique de formation qui porte sur les différents critères essentiels que sont :



- L'hygiène,
- La sécurité,
- Les gestes et postures,
- La connaissance de base du ripeur Ordures ménagères,
- La connaissance de base du chauffeur Ordures ménagères.



Les formations sont dispensées au sein de l'Institut de l'Environnement Urbain appartenant à la société Onyx et mis en place afin d'accentuer la qualité de service et le professionnalisme de nos équipes.

Des formations personnalisées sont réalisées chaque année par notre Coordinateur Sécurité auprès de chaque salarié de l'Agence de SAINT PIERRE DU REGARD.

Le personnel Onyx, affecté à la collecte de la commune de VIREY, est en place depuis de nombreuses années, ce qui lui confère une bonne connaissance de la Commune et de ses administrés.

L'exactitude et la rapidité des remontées d'informations n'en sont que renforcées.

c) Moyens matériels

1 benne réalise ce service.

Elle est composée de :

1 châssis RVI ; 4 x 2 ; G 220 -- 19

1 benne Semat Cargo 16 m³

1 lève conteneur avec préhension ventrale et latérale DIN



d) Fréquence de collecte

L'ensemble de la commune est desservie de façon hebdomadaire le lundi vers 5 heures du matin et selon un planning de ramassage, à savoir :

- Circuit de collecte de base : 12 kms
- Circuit de collecte supplémentaire : 17.5 kms

e) Synthèse des tonnages collectés

Vidage au site de Pontmain en Mayenne (géré par le Conseil Général de la Mayenne)

(Pesées contradictoires tous les mois au pont bascule d'Agrial à St Hilaire du Harcouet).

OM	TONNES 2002	TONNES 2003	TONNES 2004
Janvier	13	12	14
Février	11	12	13
Mars	9	13	12
Avril	10	11	12
Mai	13	10	16
Juin	14	13	17
Juillet	14	13	13
Août	16	14	12
Septembre	14	14	12
Octobre	13	14	12
Novembre	12	14	14
Décembre	12	13	13
Total*	151	153	160

Les 160 tonnes sont acheminées à l'usine d'incinération de Pontmain.

V - BILAN FINANCIER EXTRA-COMPTABLE DE L'EXPLOITATION (EN EUROS HT)

RECETTES	
COLLECTE DES OM EN PORTE A PORTE	12 172.50

TOTAL RECETTES	12 172.50
----------------	-----------